

SESSION
FÉVRIER 2020

MODALITÉS DE CONCOURS 2020

SESSION
AVRIL 2020

LE 17 FÉVRIER ▶

L'école vous envoie par mail le sujet de l'épreuve à réaliser (toutes techniques créatives autorisées : illustration traditionnelle ou 3D ou court métrage, ...)



◀ LE 30 MARS

▶ AVANT
LE 24 FÉVRIER

Vous devez renvoyer l'original par courrier (cachet de la poste faisant foi). Et vous connecter sur notre plateforme pour remplir le dossier d'inscription au concours, déposer en ligne votre épreuve, une lettre de motivation + CV et payer en ligne les frais de dossier de 90€.



◀ AVANT
LE 6 AVRIL

▶ LE 6 MARS

L'école vous envoie les résultats par mail.



◀ LE 15 AVRIL

▶ À PARTIR DU
11 MARS

En fonction des résultats, l'école vous envoie par mail et par courrier une convocation au concours.



◀ À PARTIR DU
20 AVRIL

▶ LE 28 MARS

Vous vous présentez au concours avec une pièce d'identité et votre book pour participer à l'entretien et aux épreuves de dessin de perspective, narration par l'image, QCM (observation et culture générale).



◀ LE 2 MAI

▶ SOUS
QUINZAINE

L'école vous envoie les résultats du concours par mail.



◀ SOUS
QUINZAINE

Si vous êtes acceptés, vous devez confirmer votre inscription à l'École Georges Méliès par retour de mail.



Dès réception de ce mail, l'école vous envoie un dossier d'inscription à renvoyer sous dix jours avec les pièces demandées.



À réception du dossier, l'école envoie un mail qui confirme votre inscription à la formation « Artisan de l'image animée de l'École Georges Méliès ».

